

**Consultation n° 2019\_11004\_0143**

**Questions / réponses N ° 1**

Dans le cadre de cette consultation, des questions ont été posées en cours de consultation. Veuillez trouver ci-dessous les questions posées et les réponses apportées.

**Question n° 1 :**

Quelle est la finalité de votre demande de veille ?

Réponse n° 1 :

Le Service Presse de la Ville de Marseille a pour objectif d'assurer une veille la plus réactive et exhaustive possible, sur l'ensemble des supports de médias locaux, nationaux, internationaux, écrits, web et audiovisuels, afin de suivre toutes les parutions qui mentionnerait la Ville de Marseille et la Municipalité. Une fois alerté d'une parution, le Service Presse se charge de l'analyser et de décider de la suite à donner.

**Question n° 2 :**

Qui sont les utilisateurs ?

Réponse n° 2 :

Les agents du Service Presse en premier lieu, puis les décideurs de la Ville de Marseille.

**Question n° 3 :**

Quels sont vos objectifs à travers la veille médiatique ?

Réponse n° 3 :

Le Service Presse de la Ville de Marseille a pour objectif d'assurer une veille la plus réactive et exhaustive possible, sur l'ensemble des supports de médias locaux, nationaux, internationaux, écrits, web et audiovisuels, afin de suivre toutes les parutions qui mentionnerait la Ville de Marseille et la Municipalité. Une fois alerté d'une parution, le Service Presse se charge de l'analyser et de décider de la suite à donner.

**Question n° 4 :**

Est-ce que vous faites appel à un prestataire externe pour réaliser actuellement votre veille média ou est-ce que vous la faites en interne ? Si vous avez un prestataire externe, peut-on connaître son nom s'il vous plaît ?

Réponse n° 4 :

Nous avons recours à un prestataire externe pour la revue et réalisons la revue de presse en interne.

**Question n° 5 :**

Il est demandé une veille des médias internationaux : est-ce le cas actuellement ?

Réponse n° 5 :

Nous souhaitons une veille des médias internationaux dont périmètre géographique sera établi en accord avec le prestataire et décrit dans un corpus.

**Question n° 6 :**

Est-ce que les médias internationaux doivent être suivi à travers :

Réponse n° 6 :        la presse, oui  
                              le web, en partie  
                              la radio, oui  
                              la télévision oui

**Question n° 7 :**

Concernant les pays européens, lesquels vous intéressent précisément ?

Réponse n° 7 :

Nous souhaitons une veille des médias internationaux dont périmètre géographique sera établi en accord avec le prestataire et décrit dans un corpus.

**Question n° 8 :**

Est-ce que la veille print & web seules pour l'internationale vous suffirait ?

Réponse n° 8 :

A définir selon la zone géographique.

**Question n° 9 :**

Êtes-vous intéressé par une veille thématique sur l'actualité des collectivités locales ?

Réponse n° 9 :

Nous avons établi un certain nombre de mots clés dans un corpus à inclure et à exclure. Nous pouvons être également intéresser par une veille thématique en complément.

**Question 10 :**

A quelle heure le matin avez besoin de votre veille média ?

Réponse 10 :

Nous avons besoin de nos alertes le plus rapidement possible après leur parution/diffusion. Pour la veille média, nous bouclons notre revue chaque le matin vers 7h30.

**Question 11 :**

Souhaitez-vous que les retombées soient livrées « en vrac » ou classées dans des catégories ?  
Pour quelles types de retombées ?

Réponse 11 :

nous recevons nos alertes audiovisuelles au coup par coup puis dans un mail avec un classement chronologique

**Question 12 :**

Si elles doivent être livrées classées, cela serait dans quelle catégorie ?

Réponse 12 :

Cela n'est pas nécessaire pour les retombées au coup par coup. Sinon, par type de média.

**Question 13 :**

Avez-vous besoin de mesurer l'exposition média de vos initiatives municipales ?

Réponse 13 :

Cela pourrait être un complément intéressant et à étudier selon le coup.

**Question 14 :**

Combien de retombées recevez-vous chaque jour en moyenne ?

Réponse 14 :

Le nombre varie fortement en fonction de l'actualité. Donc en moyenne, les jours creux, nous recevons moins d'une cinquantaine d'alerte et le jours plus classiques, nous recevons entre 50 et 100 alertes puis les jours de fortes actualités, nous recevons plus d'une centaine d'alertes.

**Question 14 :**

Combien de retombées avez-vous reçus ces 12 derniers mois environ ?

Réponse 14 :

Nous en avons reçu des dizaines de milliers.

**Question 15 :**

Concernant la presse écrite, vous parlez d'alerte reçue puis de commande d'article ; pouvez-vous expliciter la procédure ?

Réponse 15 :

Pour la presse écrite, nous recevons des alertes avec articles en pdf et parfois, nous essayons de les commander en avance pour certains médias très spécifiques et pour des articles très attendus. Nous commandons également des articles que nous n'avons pas reçu dans des alertes mais ne devons récupérer rapidement.

**Question 16 :**

Qu'entendez-vous par alerte et quelle est la différence avec un article ?

Réponse 16 :

Pour la presse écrite, nous recevons des alertes avec articles en pdf et parfois, nous essayons de les commander en avance pour certains médias très spécifiques et pour des articles très attendus. Nous commandons également des articles que nous n'avons pas reçu dans des alertes mais ne devons récupérer rapidement.

**Question 17 :**

Pourquoi ne pas recevoir directement l'article ?

Réponse 17 :

Pour la presse écrite, nous recevons des alertes avec articles en pdf et parfois, nous essayons de les commander en avance pour certains médias très spécifiques et pour des articles très attendus. Nous commandons également des articles que nous n'avons pas reçu dans des alertes mais ne devons récupérer rapidement.

**Question 18 :**

S'agit-il d'un modèle agrégateur ?

Réponse 18 :

Cela peut être envisagé.

**Question 19 :**

Pourquoi certains titres sont exclus ?

Réponse 19 :

Nous effectuons en interne la veille de certains titres et n'avons pas besoin d'alertes.

**Question 20 :**

Sont-ils suivis en interne par vos équipes ou un prestataire ? si oui, lequel ?

Réponse 20 :

Nous effectuons en interne la veille de certains titres et n'avons pas besoin d'alertes.

**Question 21 :**

Quel est le budget annuel prévu pour ce marché ?

Réponse 21 :

Les montants du marché sont :

- Montant minimum annuel en euro HT : 10 000
- Montant maximum annuel en euro HT : 50 000

Fait à Marseille, le 22 octobre 2019.